

dans le budget, y compris les crédits affectés au plan de Colombo et autres postes, s'élève, pour la présente année financière, à 360 millions environ. Compte tenu de toutes les circonstances, je crois, monsieur l'Orateur, que notre effort se compare favorablement à celui que pourra fournir n'importe quel autre pays.

Après avoir décidé d'affecter à l'aide mutuelle, au titre de l'OTAN, une somme totale de 325 millions, il restait au Gouvernement à examiner de quelle manière utiliser au mieux ces crédits. Une fois encore les trois sages ont présenté une proposition voulant que tout en affectant une partie de cette somme à l'équipement militaire,—ils n'ont jamais préconisé d'en consacrer la totalité aux matières premières et autres acquisitions du même ordre,—il y aurait également lieu d'en réserver une partie pour l'achat de matières premières, de denrées alimentaires et le reste; mais ils n'ont jamais parlé d'y consacrer la totalité des 500 millions, comme l'a laissé entendre hier soir l'honorable député de Rose-town-Biggar (M. Coldwell). Le Gouvernement, après avoir examiné avec soin la proposition, a mis de l'avant un autre programme qu'il jugeait meilleur. Voici comment, le 13 janvier, dans notre réponse à la Commission temporaire du Conseil, nous avons, en somme, exposé notre attitude.

La Commission temporaire du Conseil estimait que l'aide accrue pouvait consister, en partie, en aide économique et, en partie, en échanges militaires. L'aide économique proposée aurait eu pour effet de nous faire renoncer au paiement d'exportations régulières qui sont à la base même du commerce extérieur du Canada. Nous avons besoin du fruit de ces exportations pour répondre aux exigences croissantes de notre commerce d'importation et pour assurer le financement régulier des lourds frais afférents à nos obligations à l'étranger, dont une forte proportion a été engagée dans l'expansion de la production desdites exportations. Nous avons donc signalé à la Commission temporaire du Conseil que renoncer à ces exportations principales, c'était saper à la base l'économie canadienne. Nous avons alors annoncé à la Commission temporaire que, dans les circonstances, pour cette raison et pour d'autres également, nous jugions peu sage d'apporter notre aide économique sous cette forme et que nous fournirions plutôt des approvisionnements de défense. Nous craignons surtout d'être invités à fournir des matières premières, parce que nous nous rendions compte qu'en plus d'effectuer de forts versements à l'étranger, nous aurions à faire des achats considérables de matériel militaire aux États-Unis, à engager de fortes dépenses pour l'entretien de nos

troupes, pour des achats de matériel militaire à l'extérieur, pour des versements à l'égard de l'infrastructure et d'autres versements à l'OTAN. Nous avons donc signalé que notre aide mutuelle s'exercerait plutôt, cette année, sur le plan de la défense que sur celui des matières premières, qui constituent la base de notre commerce d'exportation.

Nous avons signalé également qu'à la différence des États-Unis le Canada vit de ces exportations principales, que le Traité de l'Atlantique-Nord consistait en un engagement de 20 ans, que des entreprises du genre de celles de la Commission temporaire du Conseil se renouvelleraient manifestement d'année en année. De fait, nous avons décidé plus tard à Lisbonne que ce genre d'examen devrait se renouveler tous les ans. Si nous cédions, nos exportations principales cela pourrait fort bien nous susciter des embarras surtout à un moment où nous comptons tellement sur les emprunts des États-Unis. Nous avons donc pensé qu'une assistance économique de ce genre ne constituerait pas pour nous un moyen efficace d'aider nos alliés de l'OTAN tout en conservant nos forces. Néanmoins, l'aide que nous avons offert et que nous comptons fournir constitue une aide économique tout autant que le serait l'apport de matières premières. C'est, je crois, ce qu'a bien fait ressortir le député de Grey-Nord (M. Bennett). M. Harriman lui-même a déclaré au Congrès l'autre jour que l'aide à la défense constitue également une sorte d'assistance économique. La Commission temporaire du Conseil l'a reconnu. Je veux croire que ces précisions répondront aux questions soulevées par les députés de Melfort (M. Wright) et de Peel (M. Graydon).

Le député de Peel m'a également posé une question au sujet du résultat d'ensemble de la Conférence de l'OTAN tenue à Lisbonne. Il s'est plaint qu'en dépit de tout ce que je m'étais efforcé de dire l'autre jour, il n'avait pas encore compris ce qui s'était passé. Il a indiqué qu'il lui était impossible de saisir notre langage diplomatique; qu'il était un homme simple de la campagne pour qui les grands mots ne signifiaient rien... à moins, bien entendu, qu'il ne les emploie lui-même, ce qu'il lui arrive souvent de faire avec beaucoup d'effet. Il a indiqué qu'il régnait une grande confusion au sujet des résultats de la Conférence de l'OTAN à Lisbonne. La cause de cette confusion (d'autres députés de l'autre côté de la Chambre l'ont affirmé) était due au communiqué de presse que je suppose, monsieur l'Orateur, être le seul document émanant de la réunion de Lisbonne qu'auraient lu un grand nombre des députés qui l'ont critiqué.